DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE FLOIRAC DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 14 Juin 2021

Objet

Dotation Politique de la Ville 2021. Convention attributive de subvention. Autorisation de signature

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 juin 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE: <u>Etaient présents</u>:

M. BOURIGAULT - Mme LACUEY - M. GALAN - Mme COLLIN - Mme CHEVAUCHERIE - M. IGLESIAS - Mme BARBOT - M. MEYRE - M. DESCLAUX DE LESCAR - Mme GRENOUILLEAU - Mme PROUHET Mme BIJOUX - M. BAGILET - M. BUNEL - Mme DURLIN - M. ASFOR - M. MEHERZI - Mme ADENIS - M. JUIF - Mme FRENEL - Mme ARNOLD - M. SINSOU - M. LEDOUX

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – Mme SABI à Mme FRENEL
M. DROILLARD à Mme LACUEY – Mme BONNAL à Mme COLLIN
M. SAILHAN à M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SOLA à Mme
CHEVAUCHERIE

M. CALT à M. SINSOU – Mme CASTAGNET à Mme ARNOLD M. DANDY à M. BUNEL

M. Didier IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Floirac est éligible à la Dotation Politique de la Ville 2021 qui vise à soutenir les actions des communes inscrites dans les dispositifs de la Ville.

Cette dotation soutient des projets d'investissement ou de fonctionnement qui correspondent aux objectifs fixés par le contrat de ville. Les projets doivent se réaliser en quartiers Politique de la ville ou à proximité de ceux-ci, dans une logique de « quartier vécu ».

La loi de finances pour 2019 a fait évoluer les critères d'éligibilité des communes et élargi le nombre de communes pouvant prétendre à la DPV. Le seuil d'éligibilité est fixé aux 250 premières communes de plus de 10 000 habitants, selon le rang dit « DSU » (Dotation de solidarité urbaine) et aux communes de 5 à 10000 habitants éligibles au moins une fois au cours des trois dernières années à la DSU et non plus la seule année précédente.

Les crédits relatifs à la DPV font l'objet d'une convention attributive de subvention entre le représentant de l'Etat dans le département et les communes concernées ou, le cas échéant, l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres, s'il est doté de la compétence politique de la ville.

Parmi les critères d'éligibilité à la dotation est notamment prise en compte, comme les années passées, l'existence d'une convention passée avec l'ANRU encore active sur le territoire de la Commune ou la présence d'un quartier prioritaire connaissant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Dans le cadre de la DPV 2021, les actions retenues en Fonctionnement sont d'un montant général de 265 990,00€.

Action n° 1 (Fonctionnement): Fabrique Citoyenne

Dans le cadre des piliers numéros N°1 N°2 et N°4 : Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité / Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale.

Plusieurs thématiques : Solidarité, mobilité, Insertion, social

Orientation stratégique N° 11 N°20

La Fabrique Citoyenne est devenue en 2 années le lieu ressource pour la ville de Floirac, lieu des démarches participatives de la ville.

Cet espace dédié au cœur du centre commercial de Dravemont (QPV) a été transformé en espace convivial d'accueil, sans rendez-vous, déconstruisant volontairement ainsi l'ancienne image de la Mairie annexe et la notion de temporalité fixe créée au sein de nos administrations, qui facilite donc la relation de proximité aux usagers.

La Fabrique est dédiée au soutien, aux démarches administratives, aujourd'hui pour grande partie dématérialisées, avec pour objectif de lutter contre la fracture numérique.

A la croisée des actions menées dans les secteurs socio-économiques, l'équipe d'aidants numériques accueille au quotidien les habitants du quartier et du haut Floirac principalement sur des thématiques diverses: Aide à la constitution de dossiers administratifs et aidants numérique sur les sites développés par le gouvernement tels ANTS ainsi que les sites officiels des partenaires sociaux (CAF / Pole Emploi/ Ameli – Sécurité sociale CMU / Centres de recouvrement et de surendettement / Impôts / Maison de la justice et du Droit, sites des mairies, etc.);

En cohérence avec les actions du territoire et pour lutter contre la fracture numérique, la Fabrique s'est dotée de 4 postes informatiques, visant à faciliter l'accès voire rendre autonomes in fine les habitants pour effectuer leurs démarches administratives dématérialisées.

L'équipe travaille à la demande des usagers sur de l'insertion professionnelle pour des publics éloignés de l'emploi (actions en partenariat avec Pole Emploi autour de la promotion des formations pour faciliter les accès aux secteurs les plus tendus; aide pour les CV et les candidatures, coatching avant entretiens, mise en œuvre de projets, relais sur l'ADIE et autres organismes de soutien aux démarches de constitution d'entreprises en partenariat avec la Maison des Initiatives).

Soutien dans les accès aux droits d'urgence : partenariats directs avec la MDSI, le CCAS, le CAIO, la Mission Locale, l'AJHAG, les primo-arrivants, la Préfecture de la Gironde sur les demandes nombreuses de titres de séjour etc.

Partenariats extérieurs par la mise en place de permanences de structures externes : CCAS, RAM, Pôle Emploi, Conseil Citoyen, Permanences du Maire, etc.

La Fabrique a pour fonction aussi de coordonner la mise en place et d'assurer le suivi des Budgets participatifs municipaux, qui sollicitent la participation citoyenne par le dépôt de projets d'intérêt général par les habitants, mis en place depuis 3 années dans la commune avec succès.

L'emprunt gratuit de vélos électriques, trottinettes, vélo-cargo ainsi que d'un vélo taxi, tous issus des budgets participatifs, facilite aussi la mobilité des floiracais.

Au-delà de ce cadre d'aidants, la Fabrique permet de passer des moments agréables et conviviaux à lire le journal, jouer à des jeux de société, échanger avec les autres habitants, s'informer sur les enjeux de la Commune et des projets de la Ville.

Sur le premier semestre 2019, furent comptabilisées 4 218 actions réalisées avec les habitants, soit 700 démarches par mois, avec une moyenne journalière de 35 usagers en ouverture sur horaires administratifs, avec des pics journaliers allant parfois de 65 à 90 usagers.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour environ 7 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 35,71 %.

Subvention DPV sollicitée : 2 500€

Action n° 2 (Fonctionnement): Epicerie Solidaire

Santé, sanitaire et social

Dans le cadre des piliers numéros N°11 et N°20 Améliorer la prévention, l'accès aux soins et aux services de proximité /promouvoir toutes les formes de participation citoyenne inscrites dans une perspective d'enrichissement de la démocratie locale, d'ouverture entre les diverses composantes des quartiers et vers l'environnement, et de mixité (culturelle, générationnelle, de genre...)"

L'épicerie sociale et solidaire de Floirac apporte une aide, principalement alimentaire à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu.

Public à cibler en priorité : Personnes majeures en difficultés financières et/ou sociales, domiciliées sur la Commune de Floirac

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 72 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 66.67 %.

Subvention DPV sollicitée : 44 000€

Action n° 3 (Fonctionnement): Aides aux secours

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°11 du pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale.

Développer l'offre de prévention et renforcer les initiatives : -promotion de l'équilibre alimentaire - lever les freins - favoriser la Prévention et la promotion de la santé - lutter contre les inégalités

Les secours sont généralement accordés dans le cadre de l'urgence à des personnes momentanément privées de ressource, ils permettent de faire face aux besoins élémentaires

du quotidien, pour une population qui fait face à la précarité économique et à l'isolement social.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour environ 21 100€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 85%.

Subvention DPV sollicitée : 18 000€

Action n° 4 (Fonctionnement): Lieu d'accueil enfants/parents "Il était une fois"

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°11 N° 13 du pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale avec une collaboration active avec les familles et l'ensemble des partenaires

C'est un lieu d'accueil un lieu d'écoute et d'information basé sur l'échange et de conseils

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement 6 177€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à hauteur de 59.09 %.

Subvention DPV sollicitée : 3 650 €

Action n° 5 (Fonctionnement): Portages de repas

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°11 du pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale.

Développer l'offre de prévention et renforcer les initiatives : -promotion de l'équilibre alimentaire - lever les freins - favoriser la Prevention et la promotion de la santé - lutter contre les inégalités

Cette action Participe au maintien à domicile des personnes âgés dans les quartiers elle reste un dispositif essentiel pour le lien social et le vivre ensemble.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement 214 487€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à hauteur de 20%.

Subvention DPV sollicitée: 42 897 €

Action n° 6 (Fonctionnement): Permis de conduire

Dans le cadre de l'orientation stratégique N°2 dans le pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Le Permis Citoyen est un dispositif qui doit permettre à de jeunes floiracais (âgés de 18 à 25 ans) de se construire un projet professionnel en levant les freins de la mobilité. Après un passage devant une commission d'élus, une aide financière comprise entre 500 et 800 € est allouée aux jeunes en fonction de leurs profils et du projet présenté. En contrepartie, les jeunes concernés doivent effectuer 30 heures de bénévolat au sein d'un Service de la Mairie de Floirac.

Cette action doit concourir à remettre de la confiance entre l'institution et les jeunes par une prise en compte des demandes et en présentant leur projet devant une commission d'élus. Ces jeunes sont repérés sur l'ensemble de notre territoire et ce dispositif peut s'inscrire dans un parcours de prévention et d'insertion sociale.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 10 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 60%.

Subvention DPV sollicitée : 6 000 €

Action n° 7 (Fonctionnement): Formation des métiers de l'Animation

Dans le cadre du Contrat de ville de l'Orientation stratégique N°19 du pilier réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté objectifs 2 et 3 :

L'aide à la formation est un dispositif qui accompagne les jeunes de la ville repérés pour la formation aux métiers de l'animation. Cette action doit permettre une première expérience professionnelle en s'engageant pour la Ville.

Elle doit contribuer à une certaine forme de structuration personnelle et doit concourir aux objectifs du contrat de ville.

Les habitants des QPV bénéficient de ce dispositif à travers des notions d'accessibilité, de participation et de mixité.

Les Floiracais à partir de 17 ans (formation métiers de l'animation) sont concernés.

Ce dispositif peut s'inscrire également comme le permis de conduire citoyen dans un parcours de prévention et d'insertion sociale.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 14 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 26.43 %.

Subvention DPV sollicitée : 3 700 €

Action n° 8 (Fonctionnement): Accueil et activités des salles de Citoyenneté

Dans le cadre de l'orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale Objectifs 2 et 3 :

Les salles de citoyenneté sont des structures déclarées en accueil de loisirs pour un public adolescent. C'est un lieu d'accueil implanté au cœur des QPV elles remplissent un rôle modérateur et de médiation importantes dans l'animation des 2 quartiers J Jaurès et Dravemont.

Elles participent également à la notion d'accessibilité au regard de l'ensemble de notre territoire.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 43 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 34,94 %.

Subvention DPV sollicitée : 15 025 €

Action n° 9 (Fonctionnement): Mois de Médiation

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°12 et N°19 des piliers améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale / réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté objectif N°1 :

Le mois de médiation est une action qui favorise le vivre ensemble. Il s'agit d'entretenir la bonne entente entre les personnes qui jeûnent la journée, qui veillent jusqu'à tard la nuit, sans stigmatisation, et les voisins. Cela doit répondre à une gestion de tranquillité et de cohésion.

C'est une action qui est entièrement gérer par le service Médiation.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 7 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : 7 000€

Action n° 10 (Fonctionnement): Les interventions des médiateurs

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 et N°12 des piliers améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale - Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance

Les médiateurs interviennent dans le cadre de la tranquillité publique. Ils interviennent sur différents champs :

- Conflits de voisinage
- Nuisance sonore
- Conflits avec les institutions et les partenaires
- Sécurité voirie
- Incivilités
- Détresse sociale et accompagnement à la personne

Les médiateurs répondent aussi aux difficultés des habitants à travers des réponses au plus près de la population avec des horaires atypiques

C'est dans ce cadre que le service médiation intervient principalement dans les QPV en collaboration de partenaires de territoire

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 54 243€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 29.50 %.

Subvention DPV sollicitée : 16 000€

Action n° 11 (Fonctionnement): CLSPD

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 et N°12 des piliers améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale - Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est un outil au service de la tranquillité publique et à Floirac il s'articule autour de différents Comité Techniques – vie des établissements scolaires, sécurité, vivre ensemble, offre de vacances et accueil des T.I.G.

Les objectifs poursuivis par cette organisation sont les suivants :

- Engager une démarche de proximité au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique.
- Mener une action de médiation se situant dans le cadre de la négociation et du dialogue qui s'applique selon la législation pénale ou civile et qui respecte les règles ou règlements de la vie collective.
- Repérer les lieux de regroupements sur la Commune, entrer en contact, dispenser des messages de prévention, mais aussi de "rappels à la loi" lorsque cela s'avère nécessaire.

- Réaliser une intervention, en amont ou en aval avec d'autres intervenants, notamment dans les champs de la prévention, de la sécurité, de l'intégration ou du travail social et particulièrement l'accompagnement de la population vers les services publics.
- Participer à la constitution et au fonctionnement d'un réseau de professionnels : mise en réseau des acteurs de terrain.
- Interpeller les partenaires concernés, notamment les travailleurs sociaux, pour les situations de détresse.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 18 930€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 30.95 %.

Subvention DPV sollicitée : 8 558€

Action n° 12 (Fonctionnement): Les jardins partagés

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°16 des piliers Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale /Poursuivre l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants et favoriser l'équilibre des territoires dans le cadre du renouvellement

Depuis 2014, la Ville encourage l'intérêt des habitants pour la pratique du jardinage libre dans les quartiers urbanisés, notamment au travers de l'action « Soutenir la mise en place de Jardins Partagés » inscrite à son AGENDA 21 et par la signature de la Charte des jardins collectifs de Bordeaux Métropole. L'installation de plus de 1 200m² de jardins partagés, collectifs et pédagogiques au sein des quartiers et des structures scolaires offre un outil exceptionnel pour créer et développer un lien social au niveau du quartier et du territoire de Floirac, en lien avec l'association Place aux Jardins et les bailleurs sociaux DomoFrance et Aquitanis. Dans une démarche de cohésion sociale et d'animation de quartier, l'objectif est de susciter un réel intérêt et impliquer les habitants en les accompagnants autour d'un projet fédérateur en lien avec la question alimentaire.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 4 500€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 44,4 %.

Subvention DPV sollicitée : 2 000€

Action n° 13 (Fonctionnement): Les Sportifs du Dimanche

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 et N°12 des piliers améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale - Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance

Cette action a pour objectif de répondre à la demande des habitants pour obtenir un lieu, un espace couvert dans lequel ils peuvent pratiquer une activité sportive non licenciée dans une volonté de « sports loisirs santé »

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 2 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : 2 000€

Action n° 14 (Fonctionnement) : Accompagnement numérique dans la réalisation des démarches administratives

Dans le cadre des piliers numéro N°1 orientation N°7 Améliorer l'insertion économique, l'accès à l'emploi le développement économique

C'est un espace ressource avec des accès libres (accompagnants pour différentes demandes liées à la fracture numérique, cv, rapport de stage, impôts, états civils,).

Suite à la numérisation de la plupart des instances sociales et publiques, une forte demande d'accompagnements se fait sentir. (Caf, permis, passeports, carte grise, impôts...) donc l'espace est chargé de répondre et d'accompagner cette demande.

Sur la question de la fracture numérique l'espace multimédia se positionne comme un lieu de formation pour accompagner aussi les professionnels.

C'est aussi des accès réservés (les ateliers apprentissage et perfectionnement du monde numériques, atelier MAO (musique assistée par ordinateur), des animations ponctuelles avec les écoles, permanences du pôle emploi, ateliers photo avec les beaux-arts.).

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour environ 6 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 66,67 %.

Subvention DPV sollicitée : 4 000€

Action n° 15 (Fonctionnement): Piscine

Dans le cadre du Contrat de ville Orientation stratégique N°10 N°12 N°2 N°4 N°20 - Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale /amélioration économique faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité / favoriser la citoyenneté

La Ville avec l'ouverture de la piscine permet à tous les publics, y compris les plus défavorisés, grâce à sa politique tarifaire, d'accéder à cette structure.

C'est un lieu de villégiature, de loisirs et de pratique sportive durant tout l'été. Pour certains, c'est aussi un lieu convivial de vacances.

Elle contribue à l'accompagnement de projets annexes (apprentissage de la natation, crèches, seniors...). Conventionnement avec la ville de Bordeaux pour la population du bassin de vie(pris en charge du différentiel entre le tarif Floiracais et le tarif extérieur par la ville de Bordeaux + aide financière pour la surveillance)

Elle assure l'accueil des classes de CM2 des écoles et des collèges de la commune. C'est aussi un lieu de formation et de recrutement en faveur des personnes des QPV comme le recrutement de Maitre-Nageur Sauveteur et d'agent de service pour le nettoyage et la tenue de la caisse.

La piscine qui est un lieu de régulation sociale, de mixité et elle fait appel à des médiateurs pour renforcer le vivre ensemble à travers les notions de citoyenneté en lien avec la vie de la Cité.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 25 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 20 %.

Subvention DPV sollicitée : 5 000€

Action n° 16 (Fonctionnement): Bourse sport

Dans le cadre des piliers numéro N°2 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale Orientation stratégique : N° 10

La bourse sport un dispositif d'aide financière en direction des familles et particulièrement de toutes les personnes qui souhaitent être licenciées au CMF der la ville de Floirac. C'est une aide financière qui est calculée en fonction du quotient familiales

Nouvelle formule pour 2019 (tous les mineurs ont une aide) qui s'inscrit dans la nouvelle politique tarifaire de la ville de Floirac

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour environ 17 000 € et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 70.59 %.

Subvention DPV sollicitée : 12 000€

Action n° 17 (Fonctionnement): Subventions CMF

Dans le cadre des piliers numéro N°2 et N°4 : Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale / Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté Orientations stratégiques : N°10 N°20

La subvention du CMF est un dispositif incitatif pour les clubs sportifs de la ville afin de participer aux politiques publiques sur les questions de la politique de la ville.

C'est un dispositif qui doit concourir aux habitants des QPV à travers des notions d'accessibilités, de participations et de mixité.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour environ 15 500€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 38,71 %.

Subvention DPV sollicitée : 6 000€

Action n° 18 (Fonctionnement): Activité prestations

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N° 10 N°19 et N°20 du pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale / réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté

L'ACMSH est un lieu d'accueil qui correspond à un besoin de « garde » sur notre territoire avec comme objectif premier la socialisation et la rencontre mixte (haut et bas FLOIRAC). Cette structure répond à la notion d'accessibilité de par sa politique tarifaire.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 25 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 84 %.

Subvention DPV sollicitée : 21 000€

Action n° 19 (Fonctionnement) : Expositions Les mômes et Ariol sur secteurs QPV - thématique BD

Dans le cadre du Contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale.

Lieu de découverte, de culture et d'échanges, la médiathèque de Floirac propose des expositions dans le cadre de son action culturelle. Deux expositions sur la thématique de la Bande Dessinée sont programmées en 2021 en direction des scolaires et du tout public. A la croisée de l'image et de la narration, la BD est un médium populaire à partager en famille.

Ariol : exposition ludique et interactive, Ariol est un personnage célèbre auprès des enfants ce qui favorise l'accessibilité à la lecture.

Les mômes: exposition ludique et interactive dès 3 ans (BD sans texte) qui favorise l'apprentissage de la lecture et de l'image. Elle permet d'appréhender l'éducation à l'image, 1^{er} medium de communication.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 2 130€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 84 ,51 %.

Subvention DPV sollicitée : 1 800€

Action n° 20 (Fonctionnement): Nuit des bibliothèques

Dans le cadre du Contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale.

Evénement métropolitain, qui réunit les médiathèques de Bordeaux Métropole pour découvrir les médiathèques au-delà du livre. Temps convivial à partager en famille de 16h à minuit, la thématique 2021 est autour du numérique et du jeu vidéo. Plus particulièrement à Floirac :

Tournoi de jeux (rétrogaming);

- Projection d'un film Les mondes de Ralph (reprend les codes du jeu vidéo des années 80)
- Atelier graphique (image animée) GIF
- Quizz de la nuit de bibliothèques
- Jeux tout au long de la soirée Partenaires : Ô fil du jeu ; Musée Replay ; ...

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 2 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 70 %.

Subvention DPV sollicitée : 1 400€

Action n° 21 (Fonctionnement): Histoires et compagnie Actions médiathèque

Dans le cadre du Contrat de ville dans le pilier numéro Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Au-delà de ses missions de lecture publique, la médiathèque développe des actions valorisant le fond documentaire dans différents champs, tels que les ateliers numériques, les projets d'Education Artistique et Culturelle et la programmation de compagnies, et ce dans le cadre de la saison culturelle de la ville de Floirac

C'est dans cette démarche, que la saison *Histoires et Compagnie* est programmée en direction du Jeune Public dont certaines propositions sont mises en place plus particulièrement en direction des enfants et familles issus des quartiers prioritaires.

Dans l'optique de favoriser le lien parents / enfants autour du livre, un travail spécifique est mené avec Mme Piazza autour de l'Atelier d'Incitation à la Lecture Partagée (Réussite Educative), pour permettre aux enfants éloignés de la culture d'accéder à des propositions

artistiques de qualité et de tisser un lien avec la médiathèque, une jauge leur est donc réservée lors des représentations de ces spectacles.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 2 383€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 81.83 %.

Subvention DPV sollicitée : 1 950€

Action n° 22 (Fonctionnement) Comité de lectures (Maternelles Curie/Mauriac)

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N° 9 N°10 et N°11 du pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Tout au long de l'année, la médiathèque a proposé un parcours culturel à cinq classes de moyennes et grandes sections autour d'une sélection de livres sur la thématique des émotions.

Description du projet :

- La sélection de livres a été mise à disposition des familles pour une lecture partagée.
- Des ateliers philo et spectacle sur la thématique ont été proposés dans chaque classe.
- Les enseignants ont travaillé sur une réalisation plastique exposée à la médiathèque au mois de juin 2021.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 1 160€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : 1 160€

Action n° 23 (Fonctionnement): L'Etang Heureux

Dans le cadre du pilier numéro N°2: Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Orientations stratégiques: N° 10

Cette action s'inscrit dans la dynamique de mobilisation des habitants sur des projets d'animation porté par le service Jeunesse avec la direction de l'action Culturelle. C'est une initiative originale de proximité, en lien avec les bailleurs et l'ensemble des partenaires du territoire.

La Ville proposera au public floiracais.

Ces actions se verront programmées afin d'enrichir des offres autours d'autres actions sociales et culturelles proposées par la Ville ou par d'autres partenaires

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 26 500€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 78,87 %.

Subvention DPV sollicitée : 20 900€

Action n° 24 (Fonctionnement): Projet de territoire médiation urbaine

Dans le cadre du Contrat de ville dans le pilier numéro Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Développer l'expression citoyenne en plaçant les habitants, les associations et artistes locaux au cœur de la vie culturelle, est un objectif du projet culturel porté par la Direction de l'Action Culturelle.

Dans ce cadre, la DAC coconstruit avec des collectifs d'artistes émergents, des projets culturels de territoire qui se déploie sur une période 6 mois pour aller à la rencontre des habitants. Ce projet est construit en partenariat avec les structures et services sociaux et éducatifs du territoire.

Ce projet se décline sous diverses formes artistiques (ateliers ; déambulations ; spectacles ; concerts ...) et différents lieux de la ville pour surprendre le public et aller à la rencontre des habitants.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 5 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 50 %.

Subvention DPV sollicitée : 2 500€

Action n° 25 (Fonctionnement): Labo des jeunes Floiracais

Dans le cadre du Contrat de ville dans le pilier numéro Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

L'idée initiale est de former un conseil culturel de jeunes à Floirac. Il s'agit de créer un collectif de jeunes citoyens qui s'investiront autour d'un ou de projets artistiques et culturels. Ce projet trouve son origine dans les éléments de contexte suivants :

Dans la dynamique impulsée par la ville, de développer des démarches participatives et des projets en direction des adolescents, la Direction de l'Action Culturelle propose de créer un groupe de jeunes de 14 à 17 ans autour de projets artistiques et culturels. Il concernera les jeunes sur l'ensemble de la commune et sera coconstruit avec le service médiation de la ville, UNIRE et l'Ajhag.

Les objectifs principaux sont de favoriser l'interculturalité, l'expression culturelle des jeunes floiracais (e)s et développer l'apprentissage des jeunes dans le domaine culturel.

Le projet débutera en octobre 2021 par une phase de découverte (ateliers de pratique artistique, découverte de lieux culturels ; visionnage de spectacles....) pour évoluer au 1^{er} semestre 2022 sur la création par les jeunes d'un projet culturel.

Action n° 26 (Fonctionnement): Passage à l'Art

Dans le cadre du Contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 dans le pilier Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

Au cœur d'une agglomération en pleine mutation, les villes du Grand Projet des Villes (Bassens, Cenon, Floirac, Lormont) ont fait le choix de s'appuyer sur les spécificités de leur politique culturelle pour répondre aux nouveaux enjeux du territoire.

La culture est perçue comme un moyen de favoriser l'accès de tous à la connaissance mais également comme un outil idéal pour lutter contre les inégalités rencontrées dans certains quartiers.

L'association intercommunale Passage à l'art est née de la volonté des 4 communes du GPV de :

- Favoriser le développement culturel sur le territoire, et l'accès à la culture pour tous ;
- Encourager l'ouverture au monde par les pratiques culturelles ;
- Promouvoir l'illustration et la bande dessinée et les acteurs sur le territoire de l'agglomération bordelaise

Participer à l'amélioration de l'image du territoire par une offre artistique de qualité.

Passage à l'art oriente son projet autour des actions de médiation culturelle et pratique artistique en direction des établissements scolaires avec une ouverture à de nouveaux publics dans le champ périscolaire et social.

57 classes et 1 groupe d'ALAE participent aux parcours « Classes en bulles » dont 27 classes issues des écoles élémentaires et collèges de la ville de Floirac en 2019-2020.

Afin de valoriser les actions menées avec les différents publics tout au long de l'année, l'association intercommunale organise un événement festif sous forme d'expositions, d'animations, de rencontres et de dédicaces autour de la bande dessinée et du livre jeunesse. Les productions des classes participantes sont également mises en valeur lors de cet événement. En raison du contexte lié à la situation sanitaire, le Festival 2020 est reporté en 2021 avec cependant en *PréamBulles* organisé en Novembre 2020 sur les 4 communes pour maintenir un focus sur la BD à l'occasion de l'année e la BD.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 11 500€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 52,17%.

Subvention DPV sollicitée : 6 000€

Action n° 27 (Fonctionnement): Les usagers de la bibliothèque

Dans le cadre du Contrat de ville dans le pilier numéro Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

La médiathèque développe un partenariat privilégié avec l'Association des Usagers de la Bibliothèque, composée des Floiraconteuses (groupe de lectrices bénévoles).

L'association participe activement au développement de la lecture sur la ville, à travers plusieurs actions :

- Lectures dans les écoles auprès des enfants
- Lectures théâtralisées à la médiathèque destinées à promouvoir différentes littératures (polar, nordique, épistolaire, ...)
- Actions dans divers lieux de vie de la commune : centres d'animations, à la M270, en accompagnement de diverses actions sur le territoire (Des Livres à Soi, soirées de projection, lectures Tandem, ...)

Dans le cadre de cette action, la ville de Floirac a candidaté au label *Lire et Faire Lire* qui permet aux collectivités d'intégrer un réseau partageant et valorisant les bonnes pratiques et l'innovation sociale.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 600€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 41.67 %.

Subvention DPV sollicitée : 250€

Action n° 28 (Fonctionnement): Captation Côté Rock

Dans le cadre du Contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 dans le pilier Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale : Côté Rock encadre des artistes et groupes issus des quartiers prioritaires de Floirac et plus largement de la rive droite, dans un souci de mixite sociale et culturelle, dans leur pratique musicale et projet de post-production. Au-delà de cet encadrement, Côté Rock développe des actions permettant la rencontre entre musiciens professionnels et jeunes amateurs: en accompagnant et conseillant ces jeunes artistes en herbe; en mettant en place des répétitions et des résidences d'artistes au studio d'enregistrement; en favorisant des rencontres avec des intervenants professionnels et en organisant des plateaux concerts pour rendre visible des groupes musicaux locaux; en intervenant auprès des adolescents du collège Nelson Mandela. Coté rock est hébergé au sein de la M.270 en QPV Jean Jaurès.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 1 310€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 45,80 %.

Subvention DPV sollicitée : 600€

Action n° 29 (Fonctionnement) : Du dessin à la peinture murale - Ecole CAMUS CP et CM2 / Rallye Poésie Ecole Camus

Dans le cadre de l'orientation stratégique N°9 et N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

L'école CAMUS à travers une pratique artistique, participe activement, depuis plusieurs années, avec son équipe éducative, au développement structurel d'apaisement et de bien-être pour les enfants et les parents qui fréquentent cette école en difficulté sur notre territoire. Cette action, de peinture murale, contribue à l'épanouissement de l'enfant, créée ainsi une cohésion autour de ce groupe scolaire entre les enfants, l'équipe enseignante et des familles.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 7 990€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 85.11 %.

Subvention DPV sollicitée : 6 800 €

Action n° 30 (Fonctionnement) : Action de médiation culturelle Tout Public et Education Artistique et Culturelle

Dans le cadre du Contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 dans le pilier Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

Pour répondre aux objectifs de la Direction de l'Action Culturelle qui sont :

- Renforcer et garantir l'accessibilité à la culture comme levier de cohésion sociale (mixité, diversité)
- Elargir l'offre d'Education Artistique et Culturelle (EAC)
- Développer l'expression citoyenne en plaçant les habitants, les associations et artistes locaux au cœur de la vie culturelle
- Proposer une offre globale artistique et culturelle de qualité qui s'appuie sur l'expertise et les compétences des professionnels (techniciens et artistes).

Un certain nombre d'actions de médiation et d'Education Artistique et Culturelle sont mises en œuvre tout au long de la saison. Ces actions se déclinent sous différentes formes :

Autour des spectacles :

- Chantiers éducatifs en partenariat avec l'AJHaG (3 jeunes bénévoles sur trois soirées de spectacle)
- Ateliers de pratique artistique en lien avec les spectacles (marionnettes ; théâtre d'ombre ; cirque ; ...)
- Autour des Carnaval des 2 Rives / Carnaval de Floirac : : ateliers de hip hop avec Skorpion et ateliers Batucada
- Autour du Téléthon : ateliers danse avec PulsionL (Floirac)
- Autour du CoTech Vivre ensemble : projet artistique de territoire à construire dans l'esprit du projet avec Les Caprices de Marianne
- Parcours culturels en direction des écoles maternelles, élémentaires et collèges de la ville : plus d'une trentaine de parcours sont proposés chaque année dans les disciplines du spectacle vivant, lecture publique et patrimoine.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 11 480€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 43,55 %.

Subvention DPV sollicitée : 5 000€

Vu l'article 107 de la loi de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014;

Vu l'article 141 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016;

Vu l'article 156 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-2;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Médiation Insertion Emploi Solidarités internationales, Numérique du 2 juin 2021,

Considérant l'éligibilité de la Ville de Floirac à la DPV et la nécessaire mise en œuvre d'actions et de projets dans les quartiers prioritaires du territoire,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE les actions proposées dans le cadre de la DPV 2021

APPROUVE la convention ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Nombre de votants : 33 Suffrages exprimés : 33

Pour: 32

Contre: 1 M. LEDOUX

Abstention:

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents POUR EXTRAIT CONFORME :

POUR EXTRAIT CONFORME : A la Mairie de FLOIRAC, le 14 juin 2021

Le Maire,